

Mesdames et Messieurs les Présidents
de Club

Le 20 septembre 2021

Madame, Monsieur le Président,

En ce début de saison, qui je l'espère pourra se dérouler le plus normalement possible, je me permets de vous rappeler certains points règlementaires pour une saison réussie.

1- CONCLUSIONS / REMONTÉES DES RÉSULTATS

Afin de permettre aux équipes de s'organiser, à la CTA de désigner des arbitres, merci de respecter les délais de conclusions. Les membres de la CTOC Ligue seront vigilants et vous relanceront, en cas d'oubli.

Pour rappel, les conclusions doivent être **enregistrées sur gesthand, 1 mois avant la date du match**. Si celle-ci n'a pas été effectuée dans le délai imparti, la CTOC enverra une relance au club par mail, qui sera suivie, en cas de récidives, d'une amende financière.

Rappel des horaires règlementaires pour le début des rencontres :

	-15 ans	-17 ans / -18 ans / -20 ans	+16 ans
Vendredi			entre 19h et 21h, après accord préalable du club adverse
Samedi	entre 14h et 18h	entre 15h et 19h	entre 17h et 21h
Dimanche	entre 11h et 16h (Il est possible de jouer entre 9h30 et 11h, impérativement après accord du club adverse)		

En dehors des horaires règlementaires, il est impératif que le club adverse soit d'accord.

De même, nous vous rappelons que les résultats doivent remonter le plus rapidement possible avec comme date butoir, **le dimanche à 23h**.

Pour les rencontres de -15 ans, merci de noter en commentaire de la feuille, le détail des scores par **Tiers Temps**. Le classement général de la catégorie prend en compte cette donnée, il est consultable sur le site de la Ligue en cliquant [ici pour les -15 ans F](#) et [ici pour les -15 ans M](#).

Pour le classement, on compte : 3 points pour la victoire, 2 points pour le match nul, 1 point pour la défaite auxquels il faut ajouter 1 point par Tiers Temps remporté. Pour rappel, le match nul est impossible à l'issue d'un Tiers Temps. Le Tiers Temps se termine par un but en or, en cas de non-respect de cette règle, l'équipe recevable sera considérée comme perdante du Tiers Temps.

La feuille de match est paramétrable pour le comptage des Tiers Temps.

Afin de permettre à la CTA et aux Secteurs de bénéficier d'arbitres supplémentaires à désigner, proposez, quand cela est possible, les conclusions de matchs au dimanche.

2- DEMANDES DE REPORTS ET INVERSIONS

Les reports de rencontres sont soumis à des règles strictes. Pour rappel, ils doivent être systématiquement justifiés (courrier de la mairie en cas d'indisponibilité de salle...) et surtout intervenir dans un délai suffisant pour permettre à la CTA de désigner les arbitres.

Un droit de report sera systématiquement facturé au club demandeur. Cependant, cette saison, en raison de la situation particulière, la CTOC ne demandera pas de droit de report.

Pour rappel, aucun report après la dernière journée du championnat ne sera accordé, sauf si celui-ci est imposé par la CTOC.

Nous vous invitons à privilégier une inversion de rencontre plutôt qu'un report.

Quelle que soit l'option choisie, il est préférable de se mettre d'accord avec le club adverse, au préalable, avant de faire les demandes sur gesthand, afin d'éviter des refus et des pertes de temps.

Reports liés aux cas de COVID+

Pour les clubs qui ont des cas COVID+ dans leur effectif, la FFHB a édité un guide où des préconisations sont rappelées ainsi que la conduite à tenir pour le reste de l'effectif (voir schéma joint).

Il est, par conséquent, demandé aux clubs d'appliquer strictement la règle écrite dans ce document.

En cas de présence de 2 cas COVID+ dans une même équipe, le club peut bénéficier d'un report de la rencontre concernée. Afin qu'il soit validé, il est impératif d'envoyer :

- un mail à la COC pour nous donner l'information 6100000.coc@ffhandball.net
- un mail à la Commission Médicale, pour envoyer les justificatifs des 2 tests positifs

6100000.covid.medical@ffhandball.net.

Pour toutes les situations d'urgence, de dernière minute, entre le vendredi 12h et le match, le club prendra la responsabilité de reporter la rencontre en :

- prévenant le club adverse par téléphone + mail
- prévenant la COC par mail
- prévenant les arbitres par téléphone
- prévenant la CTA par mail
- fournissant les justificatifs qui ont entraîné le report de la rencontre (résultats des tests RT/PCR) dans les 48h, à l'adresse médicale.

En fonction de ces éléments, si ceux-ci entrent dans les minimas requis pour demander un report (2 cas COVID+ ou si l'ARS prend la décision de considérer tout le collectif comme cas contacts avérés), la COC gestionnaire du championnat validera ce report.

Cependant, si les documents ne permettent pas de remplir les conditions qui autorisent le report, le club demandeur aura le match perdu.

3- SURCLASSEMENT ET CATÉGORIES D'ÂGE

Seuls les joueurs identifiés et/ou autorisés par la commission Statuts et Règlementation auront la possibilité de jouer dans la catégorie supérieure.

Si un joueur, non préalablement autorisé, participe à une rencontre de la catégorie supérieure, la rencontre sera déclarée perdue par pénalité pour l'équipe fautive.

Une catégorie de jeu est constituée de 3 années de naissance, sans avoir besoin de surclassement.

Détail des années d'âge, par catégorie (sans surclassement)

- 15 ans : enfants nés en 2007 – 2008 et 2009
- 17 ans : enfants nés en 2005 – 2006 et 2007
- 18 ans : enfants nés en 2004 – 2005 et 2006
- 20 ans : filles nées en 2002-2003-2004 et 2005
- +16 ans : joueurs nés en 2004 et avant

4- MISE A JOUR LOGICIEL FDM

Il est important que le logiciel FDM **soit mis à jour régulièrement et nécessairement la veille ou le matin d'une rencontre**, afin d'avoir la base de données actualisée et éviter ainsi de nombreuses anomalies lors de la vérification des feuilles de match.

Pour information, les membres de la CTOC vérifient toutes les semaines les FDM et relèvent ainsi toutes les anomalies sur l'ensemble des rencontres disputées lors d'un week-end...

Le manquement à cette obligation sera sanctionné.

5- SECRETAIRE DE TABLE

Dans toutes les compétitions, le secrétaire de table doit être licencié dans le club visiteur. Sa présence est obligatoire dans toutes les catégories. Pour cette saison, il a été décidé de **sanctionner ce manquement dans toutes les catégories**

Nous demandons aux clubs évoluant dans ces catégories de respecter cette règle et par conséquent **de fournir un secrétaire lors de chaque déplacement.**

Tout manquement à ces règles sera sanctionné d'une amende financière et toutes les feuilles de match contrôlées.

6- REGROUPEMENTS TEMPORAIRES D'ÉQUIPES (article 24 des règlements généraux fédéraux)

Il est tout à fait possible, pour un club n'ayant pas un effectif suffisant pour engager une équipe dans une compétition donnée, de se regrouper avec un ou plusieurs club(s) voisin(s) afin de constituer un collectif susceptible d'évoluer en championnat.

Pour cela, les présidents des clubs concernés ont adressé une demande conjointe à la Ligue à l'attention de la commission Statuts et Règlementation (6100000.sr@ffhandball.net), qui a validé le regroupement temporaire pour la saison en cours.

Une fois ce regroupement validé, la nouvelle « entité » **devra obligatoirement inscrire sur gesthand, la liste de tous les joueurs et tous les officiels susceptibles d'évoluer dans cette équipe.** Cette liste pourra être complétée au cours de la saison jusqu'à atteindre un maximum de 25 ou 30 noms. Elle sera définitivement bloquée dès que ce nombre sera atteint. Aucun nom ne pourra être supprimé après la validation de la liste par le club.

Les équipes en regroupement temporaire ne pourront évoluer qu'au plus bas niveau régional.

Tout joueur ou joueuse participant à une rencontre sans être validé dans la liste, par le club, entraînera la perte du match par pénalité pour son équipe.

7- RAPPEL DES RÈGLES DE JEU

	-15 ans M / F	-17 ans M / F	-20 ans F +16 ans F	-18 ans M +16 ans M
Temps de jeu	3 x 18mn	2 x 30mn	2 x 30mn	2 x 30mn
Taille des ballons	T1 filles T2 garçons	T2 filles T3	T2	T3
TM	3 par rencontre dont 2 maxi par TT	3 par rencontre dont 2 maxi par mi-temps		
Nombre de joueurs par FDM	14			
Nombre de mutés	3 licences B ou D			
Secrétaire de table	Obligatoire			
Classement	Victoire : 3 pts Match Nul : 2 pts Défaite : 1 pt Scores par TT à mentionner en commentaires +1 point par TT remporté	Victoire : 3 pts Match Nul : 2 pts Défaite : 1 pt		
Score match perdu par pénalité / forfait	10 – 0 (1-0, 1-0, 8-0)	20 – 0		

8- VÉRIFICATION FDME

Nous vous rappelons qu'il est conseillé de vérifier la FDME en cliquant sur le bouton vert « vérification saisie feuille ». À ce moment-là, une fenêtre s'ouvre en mentionnant toutes les anomalies relevées. Il vous est alors possible de rectifier la FDME avant le début de la rencontre.

Pensez également à saisir les frais des arbitres en vue du calcul de la péréquation (mettre zéro si l'arbitre n'est pas indemnisé).

9- DÉFRAIEMENT DES ARBITRES

a) Indemnités

Pour les rencontres d'un championnat +16 ans M et F / -18 ans M / -17 M et F, le club recevant règle une indemnité à chaque juge-arbitre pour officier sur la rencontre. Le règlement de ces indemnités s'effectue au vu de la même feuille de remboursement que celle des frais de déplacement.

b) Frais de déplacement

Pour les rencontres d'un championnat +16 ans M et F / -18 ans M / -17 M et F, le club recevant rembourse les frais de déplacement pour chaque juge-arbitre désigné pour officier sur la rencontre. Le covoiturage demeure la règle pour les adultes.

c) Modalités de remboursement

Les notes de frais ne sont plus envoyées avant la rencontre, les juges-arbitres les présenteront avant le match. Les tarifs sont les mêmes que la saison passée, vous pouvez les consulter ici.

Le club recevant dispose alors de 72h pour contrôler la note de frais et faire remonter toute anomalie à la Commission Territoriale d'Arbitrage (610000.cta@ffhandball.net).

Le club recevant doit s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), soit par **chèque bancaire le jour même**, soit par **virement** au plus dans les **8 jours francs** (date à date) suivant le match sur lequel le (les) juge(s)-arbitre(s) a (ont) officié.

d) Mesure administrative en cas de non-paiement

Si un paiement n'est pas honoré par le club recevant alors qu'il dispose de tous les justificatifs nécessaires, le club fautif sera sanctionné de la mesure administrative automatique de match perdu par forfait prononcé par la COC, après avis conforme du trésorier de la Ligue et de la présidente de la CTA.

En outre, la Ligue se chargera de régler la somme due au(x) juge(s)-arbitre(s).

10- MEMBRES DE LA CTOC LIGUE

Pour rappel, la CTOC est composée de membres bénévoles qui, tous les week-end sont dans les gymnases et passent une grande partie de la semaine à s'assurer de la bonne organisation des compétitions régionales.

Chaque catégorie d'âge est gérée par un membre référent, dont vous trouverez les coordonnées, dans le tableau, ci-dessous.

N'hésitez pas à faire appel à eux, en cas de besoin, ce sont vos interlocuteurs privilégiés.

Président CTOC	Fabrice ARCAS	fabrice.arcas@gmail.com	06 78 96 80 51
RESPONSABLES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX			
+16M et F	Frédéric GALINIER	galinierf.handball@gmail.com	
-20F	Serge DAGADA	serge.dagada@gmail.com	06 33 12 96 36
-18M D1	Lisa WOJTUSIAK	lisawojtusiakhand@gmail.com	06 70 03 78 00
-18M D2 Poules A à E	Myriam SOULÈS	ms_ctoc@outlook.fr	06 40 19 80 23
-18M D2 Poules F à I	Fabienne DIEZ	6130000.coc@ffhandball.net	06 58 17 52 07
-17M Élite	Jean-Luc BOUÉ	6112000.coc@ffhandball.net	06 17 17 52 23
-17F D1	Annick LANNELUC	annick.lanneluc-sanson@sfr.fr	06 12 51 40 49
-17F D2 Poules A à D	Nadège BOUTAN	nadege.boutan32@orange.fr	06 72 17 73 57
-17F D2 Poules E à H	Myriam DE CARVALHO	decarvalho.myriam@gmail.com	
-15M D1	Serge DAGADA	serge.dagada@gmail.com	06 33 12 96 36
-15F D1 Poule A à C	Thomas TERZULLI	6134000.coc@ffhandball.net	06 14 80 00 34
-15F D1 Poule D à F	Valérie CAHUZAC	valeriecahuzac.coc@gmail.com	06 81 22 99 17
-15M D2 Poules A à D	Éric MÉJEAN	ericmejean@wanadoo.fr	
-15M D2 Poules E à I	Michel MAIRAL	mairal.michel@gmail.com	
-15F D2 Poules A à E	Pascal SCHLEGEL	schlegel.pascal@neuf.fr	
-15F D2 Poules F à I	Éric PALOMO	eric.palomo@laposte.net	06 88 09 26 52
-15M D3 Poules A à F	Jean-Pierre CEZERA	jeanpierrecezera@gmail.com	06 22 36 13 83
-15M D3 Poules G à K	Marianne MAZEL	rmzl@wanadoo.fr	06 75 65 65 72
SECRÉTARIAT SPORTIVE			
Dominique CHIROSSEL Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 09h00-12h00/13h00-18h00 Mercredi : 09-00-12h00		6100000.coc@ffhandball.net	04 67 82 16 71

Toutes ces personnes sont à votre écoute et prêtes à vous aider en cas de besoin.

Au nom de la CTOC Régionale, je vous souhaite à tous une excellente saison.

Le Président de la Commission
Territoriale d'Organisation des Compétitions


Fabrice ARCAS